

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

NOV 23 1979



Distr.
LIMITEE
A/C.3/34/L.50
23 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
TROISIEME COMMISSION
Point 80 e) de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE, DEVELOPPEMENT ET PAIX

Décennie des Nations Unies pour la femme : Conférence mondiale
de la Décennie des Nations Unies pour la femme

Afghanistan, Algérie, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Comores, Cuba,
Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau,
Inde, Iran, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban,
Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Oman, Pakistan, Qatar,
République arabe syrienne, République démocratique populaire lao,
Somalie, Soudan, Tunisie, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique et
Yougoslavie : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 3520 (XXX) du 15 décembre 1975, par laquelle elle a décidé de convoquer en 1980 une conférence mondiale, et sa résolution 33/189 du 29 janvier 1979, dans laquelle elle soulignait le sous-thème "Emploi, santé et enseignement" pour le Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix,

Rappelant également sa résolution 33/185 du 29 janvier 1979, intitulée Travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, y compris l'adoption du sous-thème "Emploi, santé et enseignement",

Prenant acte avec intérêt et satisfaction des rapports du Comité préparatoire de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, ainsi que de l'ordre du jour provisoire de ladite Conférence, adopté à la 95ème séance plénière, le 29 janvier 1979,

1. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la Conférence mondiale des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, une question concernant les femmes palestiniennes, intitulée : "Conséquences de l'occupation israélienne pour les femmes palestiniennes, à l'intérieur et en dehors des territoires occupés :

- A. - Analyse des besoins des femmes palestiniennes sur les plans économique et social.
- B. - Mesures spéciales d'assistance aux femmes palestiniennes à l'intérieur et en dehors des territoires occupés.
